



La préfecture a perdu mon permis

Par **Snadd**, le **01/08/2008** à **10:05**

Après avoir perdu 6 points sur mon permis probatoire, il a été annulé. Je l'ai déposer en sous-préfecture le 30 mai 2008. N'ayant reçu aucun courrier depuis, j'ai décidé d'appeler ma préfecture qui m'a informé que mon permis n'avait jamais été rendu. J'ai donc appeler ma sous-préfecture et la on me confirme qu'il a été envoyé à la préfecture. Le problème c'est que tant que mon permis n'est pas en préfecture, je ne peux pas me réinscrire dans une auto-école ! S'ils ne le retrouvent pas, comment puis-je prouver qu'il a bien été rendu le 30 mai ?

Par **Tisuisse**, le **09/08/2008** à **12:09**

Vous devriez avoir reçu un accusé réception de remise de votre permis par votre sous-préfecture. L'avez-vous ?

Par **Snadd**, le **09/08/2008** à **12:21**

C'est là tout le problème ! Le jour où j'ai déposé mon permis, la personne responsable du service n'était pas présente je l'ai donc laissé à l'accueil. La personne à qui je l'ai remis m'a expliqué qu'il n'avait pas de papier à me remettre mais qu'il serait correctement transmis.

Par **Tisuisse**, le **09/08/2008** à **12:26**

Donc, faire une déclaration de perte auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie puis, avec le récépissé de déclaration, s'inscrire à l'auto-école.

Par **Visiteur**, le **09/08/2008 à 14:15**

Bonjour,
Vous disposez d'un récépissé de la sous-préfecture, normalement...
Sinon, à partir du moment où ils disent l'avoir envoyé à la préfecture, il faut leur demander un justificatif et ensuite rencontrer le chef de service à la préfecture.
Je suppose qu'avec un peu de bonne volonté, ils agiront comme en cas de perte ou de vol...
Très cordialement

Par **vr6**, le **15/06/2010 à 18:25**

Bonjour,
Il m'arrive le même cas et je ne peux pas passer mon permis. Ni les gendarmes, ni la sous-préfecture ou la préfecture ne savent où il est. Est-ce que je peux prendre un avocat ou que puis-je faire car ça fait un moment que cela dure, sachant que j'en ai besoin pour mon travail.
Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **15/06/2010 à 22:53**

Bonjour vr6,
Les réponses vous sont données au dessus.
Qu'entendez-vous par : **j'en ai besoin pour mon travail** s'agissant de votre permis de conduire ? Vous ne pouvez pas travailler sans permis, donc vous êtes au chômage, ou autre chose ?

Par **vr6**, le **15/06/2010 à 22:56**

non mais j vais au boulot a pied et vu que jvais pas tarder a demenager sous peu je vais pas aller au travail en mobylette j reconnais aussi mon erreur mais ils cherchent pas de solutions faut toujours les rappeler y en a aucun qui dit la meme chose ca devient penible

Par **Tisuisse**, le **16/06/2010 à 08:13**

De toute façon, vous ne pouvez pas récupérer votre permis en l'état. Comme celui-ci a été invalidé pour solde de points nul, vous devez repasser les épreuves du permis : le code, si votre permis d'origine avait + de 3 ans, mais code ET conduite si votre permis avait moins de 3 ans. Donc, vous devez retourner en auto-école et vous réinscrire. L'invalidation touche toutes les catégories du permis (auto, moto, poids lourds, etc.) et pas seulement la catégorie auto.
En attendant, pour votre travail, vous n'aurez pas d'autres solutions que d'utiliser les transports en commun ou les véhicules ne nécessitant pas de permis de conduire : cyclomoteur ou voiturette sans permis, et encore, pour ces 2 dernières catégories, si vous

êtes né après le 31 décembre 1986, vous devez être en possession du BSR.

Par **Giga**, le **09/09/2022 à 17:13**

Bonjour,rnrnJ'ai eu une annulation de mon permis. Je l'ai envoyé immédiatement après réception du document 48SI , il y a 6 mois. J'ai reçu alors un accusé de reception car je l'avais envoyé en recommandé avec A/R.rnrnAlors que j'essaie de prendre rendez vous pour une commission médicale, ce rendez vous est annulé et la prefecture m'informe qu'il faut faire la demande de la REF 44.rnrnJ'aurai du recevoir un document justifiant que la prefecture avait bien reçu mon permis. Ce n'est pas le cas. Les prefectures ne sont pas facilement accessible, quels sont les recours pour savoir si mon permis est perdu ou juste pas enregistré ?rnrnSelon vous, il faut faire une déclaration de perte à la prefecture ?rnrnCordialement